



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

| Date de la convocation 29 mai 2007 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan |
|--|---------------------------------|---|
| Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve | | Procurations : M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER |

Objet : Centre de loisirs sans hébergement intercommunal - Convention de prestation de service avec la Commune de Saint Félix de Lodez

Monsieur BILHAC informe les membres du conseil que la commune de Saint Félix de Lodez a fait part de son souhait de pouvoir offrir chaque année aux enfants de ses administrés :

- une semaine de quinzaine aquatique
- une semaine loisirs pour les 8-11 ans et ce, pendant les vacances d'été
- une semaine loisirs pour les 12 ans et plus et ce, pendant les vacances d'été

Afin de permettre l'accueil de ces jeunes enfants, Monsieur BILHAC propose au conseil communautaire un projet de convention de prestation de service à intervenir entre la communauté de Communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez.

Il précise que cette convention de prestation de service a pour objet de définir les modalités pratiques de cette mise à disposition et notamment de fixer les obligations financières qui pèsent sur la commune de Saint Félix de Lodez à savoir :

- Versement à la Communauté de Communes du Clermontais d'une somme qui sera calculée en application de la politique tarifaire extra communautaire approuvée par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M.BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de prestation de service à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de Saint Félix de Lodez telle que présentée,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.